Trente-quatrième Année. — N° 181 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 30 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX LE 29 JUIN 1889

LES LIENS HISTORIQUES

Le moment est critique pour les hommes d'Etat. On prête à leurs moindres paroles une oreille attentive, et, s'ils ont entre les mains une partie de l'action gouvernementale, on s'efforce de pénétrer à travers leurs entretiens ou leurs discours les projets des puissances dont ils sont les principaux organes. L'allocution prononcée hier par le comte Kalnoky au sein des délégations ne saurait donc passer inaperçue.

Le comte croit-il à la paix ou à la guerre? Il n'a pas dit seulement son impression personnelle, il a parfaitement traduit l'opinion générale en déclarant que « la situation peut prendre une tournure mauvaise aussi facilement qu'elle peut s'améliorer. » Les choses en sont arrivées à ce degré, qu'on ne peut plus compter sur rien et que le plus sage est de se tenir constamment prêt à tous les événements, même aux pires. Ce n'est pas que la paix soit une chimère, mais elle tient à un fil, solide, si l'on veut, fil toutefois autour duquel évoluent tant d'épées, qu'il peut au premier moment être tranché, même par mégarde.

Le discours du comte Kalnoky, en dépit des bonnes intentions de l'orateur, qui voulait surtout rendre aux pessimistes un peu de confiance, ne porte donc pas la trace d'un grand optimisme. La meilleure garantie de la paix est, à ses yeux, l'énormité des proportions que prendrait la guerre. Ce point de vue est fort juste. Le conflit deviendrait général et serait si horrible que le plus téméraire hésitera peut-être avant d'en donner le signal.

Quoi qu'il en soit, ce discours ne nous apprend rien; il confirme seulement la résolution de l'Autriche de regarder ce qui se passe dans les Balkans et d'y empêcher la réalisation de « certaines idées fantastiques ».

La Rusoie ne sera pas enchantée de cette déclaration. L'Italie ne sera guère tentée non plus de remercier le comte Kalnoky. Cet homme d'Etat a parlé de sa jeune alliée avec une certaine désinvolture. Il lui rappelle que l'Autriche « n'est pas unie avec l'Italie par les mêmes liens historiques qu'avec l'Allemagne. » Il ajoute cependant que l'Italie et l'Autriche sont des alliées également sûres l'une pour l'autre. Voilà qui ressemble à un trait malin. Cela ne pourrait-il pas signifier : Nous sommes alliées, on le dit, soit ; mais ne comptons guère l'une sur l'autre ?

Quant à l'Allemagne, c'est autre chose : l'Autriche, affirme le comte Kolnoky, est unie à l'Allemagne par des liens historiques. Assurément, il ne pouvait en dire autant de l'Italie les liens historiques sont, pour celle-ci, des chaînes dont l'Autriche lui fit cruellement sentir le poids. Et pour l'Allemagne ? Les « liens historiques » qui tiennent l'Autriche si étroitement unie au nouvel empire doivent remonter à une histoire quelque peu ancienne.

L'histoire contemporaine ne nous a pas précisément montré ce spectacle. Nous avons vu, au contraire, il y a 23 ans, le roi de Prusse se baisser sur le champ de bataille de Sadowa pour y ramasser les premiers tronçons de la couronne impériale tombée du front de l'Autriche. Loin de prendre l'attitude dont la France plus tard devait donner l'exemple, l'Autriche a fermé les yeux sur sa défaite, elle est venue, respectueuse et soumise, se ranger derrière le vainqueur.

Voilà les « liens historiques » qui rendent l'alliance de l'Autriche avec l'Allemagne bien plus étroite que son alliance avec l'Italie. Si c'est ainsi qu'on apprend l'histoire aux jeunes Autrichiens, on a peu de chances de développer en eux le sentiment de la dignité nationale.

LES TEXTILES
à l'Exposition Universelle de 1889

I. — LAINE. — (SUITE)

Nous passons sans nous arrêter longtemps devant les toisons et les peaux rassemblées à l'exposition collective agricole de Bazas. Ces laines des Landes, courtes, sans nature et sauvages, n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Il est vrai de dire que la contrée se prête peu à l'élevage : et pourtant, quand nous rapprochons la laine du mouton landais de celle du mouton argentin primitif, nous trouvons entre elles une ressemblance frappante : nous verrons plus loin ce qu'est devenu l'ancien mouton des Pampas et nous nous demandons s'il n'y a rien à faire pour le mouton landais.

Au comice agricole de Sainte-Menchorelde, nous nous trouvons en présence des laines de la Marne, laines de bonne finesse, douces, légères, de mèche assez haute, en somme bon produit. Sont représentées les bergeries de M. Charles Chaudron à Le Vieil Dampierre, de M. Edmond Chevalier à Braux-Ste-Cohière, de M. Henri Gauchez à La Neuville-aux-Bois, de M. Sylla Mathieu à La Chapelle Felcourt, de M. Tilloy à La Lechère, de M. Arsène Cossenet à Sommervesle, de Drouet-Fleurizelle à Maffricourt, de M. Jules Collet à Epense (genre mérinos assez lourd), de M. Paul Camus à Berzieux, de M. Hippolyte Royer à Epense et de M. Loubert Rémicourt (laine moins fine mais plus légère).

Dans la partie réservée à la société d'agriculture de l'Indre nous trouvons la race berrichone et ici nous nous plaisons à reconnaître qu'il est fait des essais sérieux de croisement. Nous citerons la laine de South-Down Solognot appartenant à M. Léonce Marchain au château de la Lienne (Saint-Maur), croisement qui a amélioré la race solognote pure dont le produit était un peu sauvage. Nous ne laisserons pas passer inaperçus les agneaux et brebis de M. C. Tréfault aux Chézeaux (Villedieu-sur-Indre), ni les berrichons de M. P. Baucheron au château de Pion par Ardentes (Licherolles), ni les troupeaux de St-Maur de M. Valéry Masquelier.

La collectivité de Bernay offre peu de chose : quelques toisons de M. Albert Bouhon de Nassandres (Eure), laine métis-mérinos, semi-fine, un peu brute, légère, à mèche boutée. Il y a de ce même département une autre exposition au nom de la société d'agriculture de l'Eure : nous y voyons réunies quelques bonnes laines du genre indiqué ci-dessus présentés par M. Legendre, de Villez-Champ-Dominel, et des toisons mérinos et Dishley provenant d'un troupeau de 358 têtes appartenant à M. Helbard à Gouville.

La race saisonniaise était bien digne de figurer à l'Exposition : on la rencontre au syndicat agricole de Chartres et au comice agricole de l'arrondissement de Chartres. Le choix est varié et intéressant : à côté des mérinos bien poussés soyeux, fins, de suint clair nous trouvons les métis mérinos, les croissements de Dishley. Comme éleveurs nous relevons les noms de M. Desforges à Auffains, de MM. Gonache et Alfred Cailleaux à Ollé, de M. V. Roguean à Aufferville, de M. Charles à Crossay, de M. Guérin à Challet, de M. Sédillot à Ormoy.

Nous avons déjà parlé de la laine berrichone : nous en trouvons encore quelques spécimens à l'Exposition collective du Cher : elles proviennent de M. Charles Leblanc, de Méry-ès-Bois. En général, les produits de ce département sont assez défectueux : c'est une laine lourde et sauvage. Ont exposé Mme veuve Cirodde à Ste-Montoine, M. Grégoire à Aubigny-sur-Ere, M. Chopineau à Concressault, M. Gilbert au Coutumier qui exploite la ferme du Colombier à St-Just.

Au Comice agricole de l'Aube, M. Bourgeat de Villemorieq a placé quelques toisons, brebis et agneaux, d'une laine blanche, peu suinteuse et de bonne finesse.

Le département de la Meuse n'est représenté que par un seul type d'une laine forte, un peu rude, appartenant à M. Valentin, à Fresnes-en-Wœuvre.

Si M. Louf, de Bourbourg, n'avait placé à l'exposition de la Société d'agriculture de Bourbourg, quelques morceaux de laines, les Vanriches, de produit du Nord, qui ne manque cependant pas de valeur pour certains emplois spéciaux, ferait totalement défaut. On avouera que la représentation est maigre.

Avant d'en finir avec les laines françaises groupées dans les halls du quai d'Orsay nous devons nous arrêter encore devant la laine d'un bélier mérinos appartenant à M. Bailleau, éleveur à Illiers (Eure et Loire) ; à citer encore des toisons métis-mérinos provenant des troupeaux du château de Chenay près Tonnerre ainsi qu'une excellente laine de la Creuse comprise dans la collection du comice agricole d'Aubusson.

Au palais même de l'exposition, quelques vitrines de la classe 44 renfermant des laines de France de la race mérinos. Elles sont présentées par MM. Camus-Viéville de Pontruet (Aisne), Victor Gilbert, de Wideville (Seine-et-Oise), Léon Japiot, de Chatillon-sur-Seine (Côte d'or). Les laines de ce dernier éleveur ont été plusieurs fois primées dans diverses expositions universelles.

(A suivre.) J. PETIT-LEDUC.

L'œuvre du Missionnaire

On écrit de Paris :

« La merveilleuse campagne entreprise, en France, par le cardinal Lavigerie en faveur de l'abolition de la traite, se poursuit, sous nos yeux, avec une admirable ardeur et un éclatant succès. Un des généreux orateurs qui se sont dévoués à l'œuvre des conférences me disait que l'accueil qui lui avait été fait était tel qu'en dehors des résultats matériels qu'il avait obtenus, il en espérait un autre ; celui de rendre populaire, dans les villes, cette robe du missionnaire, qui est la robe du prêtre, et que les libres-penseurs dédaignaient ou injuriaient à ce titre. « Quel dommage, me disait-il, que cette campagne n'ait pas été menée plus tôt : elle eût rendu le *Kulturkampf* impossible. »

» Il est certain que l'on ne peut plaider la cause du noir qu'en s'étendant sur ceux qui auront la gloire de l'avoir émancipé. C'est par les missionnaires que nous avons connu les souffrances des populations de l'Afrique centrale : ce sont les missionnaires martyrisés dans le centre africain qui ont attiré l'attention de l'Europe sur ce commerce des esclaves, qu'ils cherchaient à empêcher au prix de leur sang.

» Les missions ont ainsi des conséquences indirectes, qui font partie sans doute des desseins de Dieu, mais qui échappent souvent aux considérations de l'homme politique. Lorsque des missionnaires européens ont été évangéliser la Patagonie, ils ne se proposaient certainement pas d'autre but que de baptiser quelques sauvages : il n'en est pas moins vrai qu'ils ont rendu en convertissant ces sauvages, la navigation sûre dans des contrées jusque là presque interdites aux européens.

» En Turquie et dans les pays du Levant, c'est par l'école que le missionnaire fait pénétrer la civilisation chez les musulmans, et le Parlement français a fini par comprendre l'importance des écoles d'Orient au point de vue politique. En Asie, dans une partie de l'Afrique, c'est ainsi, on s'en souvient, que les Pères Jésuites s'étaient introduits en France.

» L'œuvre du missionnaire est multiple et c'est la rétrécir que de n'y voir que le côté en quelque sorte ecclésiastique de l'œuvre.

» Vous ne pouvez pas limiter l'influence des missions en Annam et au Tonkin au nombre des catéchumènes que nos missionnaires ont baptisés. Avec nos dogmes, nos prêtres portent les idées que le christianisme a enfantées et développées : l'idée de la liberté, par exemple, et l'idée de la personnalité humaine qui s'affirme par la conscience.

» Est-ce qu'en Chine vous trouvez l'idée du progrès, tel que nous le comprenons dans les pays chrétiens ? Est-ce que l'Orient ne s'est pas immobilisé de telle sorte que le changement lui paraît un mal, ce qui arrête tout développement civilisateur ?

» Il en est de même des pays musulmans. Aucun n'a évolué, au sens politique du mot, depuis mille ans, en dehors de l'action qu'ont pu exercer sur leurs gouvernements les Puissances chrétiennes. Livrés à eux-mêmes, les Turcs des Constantinople, du Caire ou de Tunis auraient gardé l'organisation politique et sociale d'il y a dix siècles, et la Chine obéit encore à des lois faites il y a deux mille ans.

» Je ne veux point dire ici que notre civilisation soit parfaite : mais, du moins, nous nous mouvons, nous changeons, et, en dépit de nos vices, nous progressons, et cela parce que nous avons fait à l'individu une part, une place qui, partout ailleurs, n'est accordée qu'à la caste.

» On ne saurait le nier sans mauvaise foi, la religion chrétienne est par elle-même un puissant instrument de civilisation, et elle diffère par là de toutes les fausses religions. Aussitôt qu'une mission s'établit dans un pays barbare, il subit l'évolution par laquelle l'Europe a passé dans les premiers siècles de notre ère, et le sauvage baptisé apprend à se vêtir, à se loger, à jeter le blé en terre, à respecter sa femme et à prendre soin de ses enfants, en même temps qu'il apprend à prier.

» Le missionnaire sait tout cela et lorsqu'il expose sa vie ce n'est pas seulement pour la rédemption éternelle de celui qu'il évangélise : c'est aussi pour sa rédemption terrestre. Il sait qu'il améliorera sa vie au point de vue matériel aussi bien qu'au point de vue moral : il sait qu'il agit en philanthrope par cela même qu'il agit en chrétien. Et à ceux qui douteraient ici, ne suffit-il pas de citer les glorieux résultats de la croisade anti-esclavagiste entreprise par le cardinal Lavigerie, sous l'inspiration d'un grand Pape ? »

UNE FÊTE GRANDIOSE
A MONTMARTRE

Paris, 29 juin. — Vendredi, deuxième centenaire de l'apparition dont fut honorée la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, une fête grandiose a eu lieu à Montmartre.

Depuis deux heures du matin jusqu'à midi, les messes se sont succédé sans interruption dans les trente chapelles que contenait la basilique du Sacré-Cœur.

La foule était immense.

A neuf heures, S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, précédé de sa chapelle, de M. l'abbé de Thomas, son secrétaire, de MM. les chanoines Le Guillou, Bureau et Caron, a fait son entrée à la basilique, entièrement remplie par la foule de fidèles.

Son Eminence a célébré la grand'messe à l'autel du Sacré-Cœur, au grand chœur de la basilique, magnifiquement orné de tentures et d'arbustes. Du côté de l'Evangile, il y avait un magnifique dais pour Son Eminence ; du côté de l'épître était dressé un autre siège occupé par un évêque étranger.

Les côtés du grand chœur étaient occupés par un nombreux clergé séculier et régulier, par des membres du comité du Vœu national et par d'autres personnes de distinction. La messe était accompagnée de musique et chants sacrés de circonstance.

A la communion, Son Eminence, assistée de ses deux vicaires généraux, a distribué le Pain eucharistique à la foule des pèlerins.

La messe terminée, M. le supérieur des religieux oblats, gardiens de la basilique, est monté en chaire, pour exhorter l'assistance à la prière et à la dévotion au Cœur sacré de Jésus et indiquer la marche des cérémonies qui vont se suivre dans la journée.

Son Eminence ayant ensuite revêtu la chape et coiffé de la mitre est monté en chaire pour adresser une allocution à la foule émue. Le cardinal a exposé la nécessité de prier pour l'Eglise et pour la France ; puis, rappelant la protection dont notre pays a toujours été l'objet de la part du Sacré-Cœur de Jésus, Son Eminence a exprimé l'espoir qu'il en serait encore de même à l'avenir.

Après avoir fait amende honorable au Sacré-Cœur, notre vénéré archevêque est remonté à l'autel et a donné à la foule émue et recueillie la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Lorsque Son Eminence est rentrée chez les Pères oblats, suivie de toute sa chapelle et de ses chanoines, toute la foule se pressait sur le passage du vénéré prélat pour recevoir la bénédiction.

Les cérémonies ont continué durant l'après-midi, il y a eu allocution, procession et bénédiction solennelle, présidées par Son Eminence.

Le flot des pèlerins n'a cessé de continuer pendant toute l'après-midi et la soirée.

L'affluence des fidèles était si considérable qu'un journal libre-penseur est obligé lui-même de faire un aveu significatif.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *France* :

« Il est littéralement impossible de pénétrer dans l'église, et la foule en est réduite à se loger sur les côtés extérieurs des échafaudages, et chacun pour apercevoir l'intérieur se juche comme il peut dans l'enchevêtrement des poutres.

» On évalue l'assistance à *cinquante mille personnes*. Le cardinal de Paris, à l'issue de la cérémonie du matin, disait que depuis qu'il exerce il n'avait jamais vu de manifestation si considérable.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 29 juin.

Le mouvement de reprise que nous avons signalé dans nos précédentes revues persiste toujours : on a confiance dans l'avenir et, à moins d'évènements imprévus, la marche des affaires semble être assurée d'une façon normale pour plusieurs mois encore.

Tissus. — La situation s'est certainement améliorée ; en tissus classiques il n'y a de stock ni en fabrique, ni chez les négociants. Des ordres importants ont été remis cette semaine : les producteurs qui ont consenti à se contenter d'une hausse modérée en ont eu la grande part. Les prix actuels des tissus unis accuseut un écart assez sensible sur les cours pratiqués à la dernière saison. L'exportation traite largement et Paris qui se montre plus hésitant finira par entrer dans le mouvement.

La fantaisie est moins bien favorisée ; dans ces articles les affaires sont calmes.

Laines brutes. — C'est toujours une grande fermeté de prix qui domine presque tous les marchés ; à Londres la consommation opère avec entrain, le négoce trouve parfois encore à glaner et fait éventuellement quelques achats.

Laines peignées. — Les affaires, en disponible, ont un courant assez régulier : les laines fines attirent tout particulièrement l'attention et les détenteurs demandent, pour les belles qualités, dix à quinze centimes de plus que la semaine dernière. En présence de la fermeté persistante de Londres, les cours des peignés d'Australie semblent être maintenant très solidement établis. Nous ne pouvons donc que confirmer sans reserve nos cotations du bulletin précédent en indiquant une tendance qui est certainement plutôt en faveur des vendeurs.

Terme. — Le marché à terme retrouve difficilement l'activité que nous y avons parfois constatée. Aux cours actuels la spéculation se montre un peu hésitante : d'autre part les vendeurs, se sentant soutenus, ne veulent pas lâcher pied. De cet espèce d'antagonisme résulte forcément une légère réduction dans le chiffre des opérations, mais, d'autre part, les cours restent toujours au même niveau et les fluctuations qui se produisent éventuellement sont de peu d'importance.

Les opérations de la semaine s'élèvent à 810.000 kil., dont n° 1 : 660.000 kil. ; n° 2 : 150.000 kil.

Total du mois de juin :

SÉNAT

Séance du vendredi 28 juin 1889

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat valide l'élection de M. de Savigny, dans la Nièvre, et reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif au port du Havre.

Le contre-projet de M. Tesserenc de Bort est adopté par 150 voix contre 100.

M. Tirard dépose le projet sur Panama.

La séance est levée à 6 h. 20.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 28 juin 1889

Présidence de M. Casimir PÉRIER, vice-président.

La compagnie de Panama

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le liquidateur de la Compagnie de Panama à émettre, dans des conditions spéciales, les obligations créées en vertu de la loi du 8 juin 1888.

M. Rouvier. — Je demande la déclaration d'urgence.

La déclaration d'urgence est combattue par M. Javal.

L'urgence mise aux voix est déclarée.

La Chambre passe à la discusslon des articles.

M. Sourigues. — J'ai l'honneur de déposer un contre-projet tendant à ce qu'il soit dressé un état des sommes versées, et à ce que la liquidation poursuive contre les tiers la restitution de toutes les sommes payées indûment.

M. Sourigues, du reste mal servi par son organe, poursuit le développement de son contre-projet au milieu de l'inattention générale. On remarque beaucoup Mgr Freppel venant s'asseoir au banc des ministres à côté de M. Thévenet avec qui il a un entretien très animé.

M. Sourigues. — La somme de 34 millions qu'il s'agit de se procurer pourrait et devrait être fournie par M. de Lesseps et ses coadministrateurs, qui devraient s'estimer heureux de dégager leur responsabilité par le versement de cette somme, puisque, sur onze cents millions versés, il n'a été justifié de l'emploi que de 400 millions.

Le vote du contre-projet aurait pour résultat de dégager la responsabilité du parti républicain dans cette affaire. (Mouvements divers).

M. Georges Roche, rapporteur. — La Commission est d'accord avec le gouvernement pour repousser le contre-projet.

La Commission a reçu de nombreuses communications et des documents de diverses natures, mais elle a entendu laisser la responsabilité de l'œuvre à ceux qui l'avaient entreprise ; elle n'a pas voulu substituer l'œuvre législative à l'œuvre des liquidateurs et apprécier les faits antérieurs, ce qui n'appartient qu'à la justice. (Très bien ! très bien !)

Le contre-projet de M. Sourigues aurait cet effet de substituer le Parlement aux tribunaux qui doivent seuls juger les responsabilités.

La Chambre ne voudra pas accepter le rôle que le contre-projet entend lui attribuer, ce n'est pas à la Chambre à décider que les administrateurs du Panama verseront une somme de trente-quatre millions. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Après une nouvelle intervention de M. Sourigues, qui ne parvient pas à se faire entendre, le contre-projet n'est pas adopté.

M. Javal. — J'ai l'honneur de déposer un contre-projet autorisant le liquidateur à se faire remettre par la société civile des obligataires les sommes versées à cette société pour le service des lots et de l'amortissement des obligations qui n'ont pas été souscrites.

J'estime que le véritable intérêt des obligataires est la liquidation pure et simple ; mais on ne peut leur refuser de courir une dernière chance et l'on doit mettre à la disposition des liquidateurs les 23 millions qui sont sans emploi. (Très bien ! sur quelques bancs.)

M. Rouvier, ministre des finances. — Pour atteindre le but que se propose le contre-projet, il suffit de rejeter le projet de loi ; le liquidateur aura alors à s'adresser à nos tribunaux.

Je rappellerai que huit cent quarante neuf mille obligations à lots sur deux millions ont été seulement prises par le public et que, dans ces conditions, la justice a nommé un liquidateur judiciaire de la Société.

C'est ce dernier qui a pris l'initiative d'un projet consistant à envoyer sur les lieux une Commission d'étude pour rechercher si le travail peut être terminé et dans quelles conditions.

Il faut pour cela un délai de six mois, et pendan ces six mois, il faut maintenir les choses en état. (Assentiment.)

Une somme de quatorze millions est nécessaire ? Comment se les procurer ? Le liquidateur s'est vainement adressé à des capitalistes ; alors il a demandé l'autorisation d'émettre des bons à lots ; mais il aurait fallu trouver un syndicat preneur, c'est ce qui a fait défaut.

On se rappelle que la société de Panama était obligée de prélever une certaine somme sur les obligations du dernier emprunt, pour garantir l'amortissement et les lots, mais il y a eu onze cent cinquante mille obligations non placées, sur lesquelles le versement a été fait.

La société croit pouvoir demander que le versement afférent à ces obligations lui soit restitué par la société civile.

Le liquidateur demande maintenant à être dispensé de l'obligation de servir un intérêt de trois pour cent, et d'émettre les obligations à un taux minimum de trois cents francs.

Il estime qu'il y aurait preneur à quatre-vingt-quinze francs.

Pourquoi répondrait-on par une fin de non-recevoir à une demande sur le succès de laquelle sont fondées les dernières espérances. (Très bien ! très bien !)

Si l'œuvre peut se poursuivre, on trouverait ainsi deux cents millions à y affecter.

Dans le cas contraire, il y aurait toujours une somme à partager entre les créanciers.

On objecte que le Parlement ne doit pas intervenir dans cette affaire ; cela se comprendrait s'il n'était pas encore intervenu ; il ne s'agit que de modifier une autorisation déjà donnée. (Très bien ! très bien!)

D'autres pensent que le projet n'est pas très juridique, mais ce n'est pas une raison pour fermer l'oreille à des plaintes légitimes et très intéressantes. (Très bien ! très bien !),

L'insaisissabilité n'est pas conforme aux principes, mais sans elle, la mesure n'aurait encore aucune efficacité et la Chambre voudra montrer qu'elle s'est prêtée à tout ce qui pouvait être fait. (Très bien !)

M. de Sonnier. — La Chambre n'est pas responsable de la situation actuelle, mais elle ne peut refuser protection aux obligataires qui sont dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits eux-mêmes.

D'autre part, la justice ne devrait pas rester inactive.

En tous cas, il faudrait limiter à trente quatre millions le chiffre des titres à émettre.

M. le Ministre de la justice. (Bruit). — Je n'ai qu'un mot à dire. Les instructions de l'affaire des métaux et celle du Comptoir d'Escompte sont sur le point d'être terminées ; ces affaires seront jugées à la fin de l'année judiciaire. (Ah ! ah ! à droite. Très bien ! au centre.)

Après un discours de **M. Crémieux,** qui repousse le contre-projet de M. Javal et accepte le projet du gouvernement, le contre-projet de M. Javal est mis aux voix; il n'est pas adopté.

Le paragraphe 1ᵉʳ du projet du gouvernement est adopté par 336 voix contre 56.

L'amendement de M. de Sonnier, combattu par le gouvernement, n'est pas pris en considération par 314 voix contre 72.

Les paragraphes 2, 3 et l'ensemble de l'article 1ᵉʳ sont adoptés.

L'article 2 est adoptè.

L'ensemble du projet est enfin adopté par 388 voix contre 58.

Interpellation de MM. Maillard et Laur sur les usines Cail

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Maillard et Laur sur la liquidation des usines Cail.

M. Maillard. — On demande la fermeture de l'usine Cail qui occupe 2.000 ouvriers et est un des établissements les plus importants du monde entier.

On sait quels services cet établissement a rendus au gouvernement de la défense nationale.

C'est à la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui comprend plusieurs administrateurs étrangers dont deux allemands, qu'on attribue l'initiative de cette fermeture.

On allègue que le capital est compromis; il est vrai que l'usine a souffert de la crise et qu'elle n'a pas distribué de dividende depuis dix ans; mais dans la période précédente elle a fait des bénéfices suffisants pour rémunérer le capital.

La raison vraie de cette fermeture serait de faire disparaître une usine d'artillerie qui porte ombrage à l'Allemagne (bruit), et en outre, de favoriser la compagnie de Fives-Lille et enfin d'acheter à vil prix le terrain pour y construire des maisons de rapport.

Pour arriver à ce résultat on a employé des manœuvres qui ont fait avorter l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai.

D'autre part, à l'assemblée générale du 20 juin, la Banque de Paris et des Pays-Bas à fait admettre 26 personnes comme titulaires des titres dont elle était propriétaire et ainsi constitué la majorité factice qui a changé le conseil d'administration et décidé la mise en liquidation. (Bruit).

Je dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre invite le Gouvernement à s'assurer de la régularité de la dernière assemblée générale de la société Cail et à prendre les mesures nécessaires pour la conservation de l'usine tant dans l'intérêt de la défense que des ouvriers qu'elle occupe. »

M. Laur dit que le projet de fermeture est inspiré par l'influence allemande et que le gouvernement a le devoir d'intervenir.

Cette usine serait le seul établissement à Paris pour réparer le matériel en cas de guerre. La fermeture serait une faute, c'est l'avis du général Boulanger. (Exclamations. Rires.)

M. Calvanhac appuie la motion de M. Maillard.

M. Rouvier déclare qu'il n'a aucune action sur la société; d'ailleurs, la liquidation n'est pas immédiate, elle ne vendra que dans un an. Il nie les machinations ténébreuses; il y a seulement des divergences entre les actionnaires.

M. Pelletan dit que la liquidation sera la ruine des ouvriers de l'usine.

M. de Freycinet déclare que l'usine n'est pas nécessaire à la défense nationale en cas d'investissement de Paris. D'ailleurs, si la guerre avait lieu ce ne serait pas autour de Paris mais à la frontière que les choses se passeraient. (Applaudissements.)

BOURSE DE PARIS

du samedi 29 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
84 425	3 0/0	84 40	84 50	
104 35	4 1/2 0/0 1883	104 375	104 40	
96 80	Italien 5 0/0	96 80	96 825	
16 80	Turc 4 0/0	16 10	16 225	
454 375	Egypte 6 0/0	[illegible]	[illegible]	

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Allemands et Russes. — Un incident significatif. — Des officiers russes refusent de boire à l'empire d'Allemagne.

Stuttgart, 28 juin. — Des officiers de grenadiers avaient organisé pendant les fêtes du jubilé un banquet auquel assistaient des officiers russes venus pour féliciter le roi Charles au nom du

blics une grande réception à l'occasion du Congrès de la boulangerie, dont le ministre a été le promoteur comme député de Paris.

Le deuxième tirage des Bons de l'Exposition

Le deuxième tirage des Bons de l'Exposition a eu lieu samedi matin :

Le numéro 491,197 gagne 100,000 fr.

Le numéro 811,139 gagne 10,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 853,480 — 355,827 — 904,827 — 479,933 — 161,813 — 506,405 — 471.047 — 1,065,040 — 827,235 — 155,593.

Liste des 100 nᵒˢ gagnant 100 fr. :

» Mes souffrances pourtant étaient telles, que l'on courut chercher M. le docteur Mary, qui a une certaine réputation dans l'arronnissement.

» Il opina presque aussitot pour un empoisonnement.

» En effet, après que j'eus passé sept heures entre la vie et la mort, le docteur Mary constata dans mes déjections des traces de plusieurs prussiates.

» Comme le verre de grenadine était tout ce que j'avais pris depuis le matin, force fut de reconnaître qu'on avait voulu m'empoisonner. »

M. Vallé a ajouté qu'il attribuait à une vengeance politique cette tentative d'empoisonnement.

Les mémoires du duc de Morny

ne connut le prince Louis-Napoléon qu'après son élection comme président de la République.

» Alors viennent les appréciations que l'ancien ministre a laissées sur cette période de sa vie qui commence à 1851.

» Nous laissons la parole au duc :

» Le coup d'Etat ne fut pas élaboré en présence de M. de Morny. Le prince Louis-Napoléon, dont le caractère était indécis, émit son projet en présence de quelques intimes, dont était M. de Persigny ; devant les obstacles qui s'opposaient à la réussite, le président, ne trouvant aucun moyen d'en sortir, déclara que M. de Morny seul pouvait mener à bien l'entreprise.

» M. de Persigny fut donc chargé de lui communiquer le plan :

« C'est une affaire périlleuse, dit-il à M. de Morny,

je réponds par une mise en demeure d'avoir à préciser. Il s'agit de l'honneur du parti républicain. (Exclamation. — Bruit.)

M. le Garde des Sceaux. — Je suis aux ordres de la Chambre.

M. Bourgeois (Vendée). — La majorité a dernièrement invoqué le prétexte du vote du budget pour ajourner plusieurs demandes d'interpellation (Très bien ! très bien ! à droite. Bruit à gauche.) mais pourquoi ne pas modifier l'ordre du jour ? (Très bien ! à droite. Nouveau bruit à gauche.)

Le gouvernement accepte les interpellations qui lui plaisent, repoussent les autres. (Tumulte à gauche).

La question de l'inviolabilité parlementaire était assez importante pour justifier une discussion immédiate. (Applaudissements à gauche.)